

**Monsieur A. GOFFART**

Directeur de la Direction de l'Urbanisme –  
A.A.T.L. – D.U.

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1030 BRUXELLES

V/réf. : 12/pfd/159934  
N/réf. : AVL/CC/MSJ-1.3 /s. 354  
Annexes : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : MOLENBEEK-ST-JEAN. Eglise Saint-Jean-Baptiste. Deuxième phase de restauration de l'église

**Avis conforme**

*(Dossier traité par : Véronique HENRY)*

En réponse à votre lettre du 02 septembre, sous référence, réceptionnée le 08 septembre 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 22 septembre 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme favorable sous réserve.

La présente demande fait suite à plusieurs réunions organisées sur place en présence de l'auteur de projet, de représentants de la commune, de membres de la CRMS et de la DMS.

Comme la Direction des Monuments et des Sites, la Commission a pu constater que le dossier de restauration était exemplaire, qu'il était accompagné de détails techniques et que le cahier des charges prévoyait en général des quantités mesurées et localisées. Elle en félicite le maître d'ouvrage et l'auteur de projet et rend un avis conforme favorable sur la demande sous les réserves suivantes :

- La note d'accompagnement propose soit de remonter « l'église intérieure temporaire » qui encombrerait le volume de l'église avant la première phase de travaux, soit de prévoir un dispositif amovible (en lieu et place de l'installation fixe) couplé à la réalisation d'une grande paroi vitrée entre la nef principale et le narthex. La Commission n'approuve pas la première proposition. Elle plaide donc pour la mise en place du grand châssis métallique vitré, limitant les déperditions calorifiques dans la grande nef. Cette option, et celle du chauffage par le sol qui a été retenue, devraient assurer la tenue de petites réunions de fidèles dans de bonnes conditions. Si celles-ci nécessitaient la mise en place de dispositifs amovibles, ils devraient être conçus comme des pièces de mobilier dont l'encombrement spatial serait réduit au maximum.
- Le système de chauffage par le sol retenu (répartition en 28 zones distinctes, permettant une flexibilité) a été choisi comme le moins dommageable pour le comportement de l'édifice après analyse d'autres systèmes. Ce choix est argumenté par une note technique étayée. Il nécessite toutefois la dépose et la repose des carrelages de granito existants, interventions précisément décrites dans le cahier des charges. Pour ce point précis, la Commission demande que toutes les précautions soient prises pour que ces manipulations soient effectuées avec le plus grand soin. Elle demande qu'un essai préalable de démontage d'un des carrés soit effectué sous la surveillance de la DMS.

- Le projet d'éclairage a été réalisé conformément à la situation d'origine, sur base d'une bonne connaissance et d'une documentation correcte de celle-ci. La Commission approuve ce parti et demande que des essais préalables soient effectués in situ pour vérifier l'orientation de certains appareils.
- La nouvelle paroi vitrée (la partie centrale et les deux parties latérales) séparant la nef du narthex renvoie au système formel utilisé par Diongre à Saint-Jean-Baptiste. La Commission demande à l'auteur de projet de veiller à en simplifier au maximum le dessin tout en n'alourdissant pas la structure.
- La Commission approuve l'enlèvement des couches récentes de peintures latex et acrylique dans la sacristie (petite salle de réunion et de fête) afin de permettre un résultat de qualité pour la restauration de la finition originelle. Elle propose le maintien des peintures d'origine sous forme de carrés témoins. En effet, l'enlèvement des surpeints est impossible sans dégrader les couches originelles, ce qui ne permet pas d'obtenir un support adéquat pour appliquer les couches de peintures conformément à l'origine.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S.